

Des espaces pour protéger le climat

Les revendications de la CIPRA en matière d'aménagement du territoire

Les Alpes sont une région à part. L'arc alpin se distingue par des spécificités qu'il faut prendre en compte lors de l'aménagement du territoire et de la lutte contre le changement climatique.

⇒ La surface des zones habitables est fortement limitée par la nature. A titre d'exemple, au Tyrol, elle représente seulement huit pour cent du territoire. L'espace dans lequel les hommes peuvent habiter et vivre durablement est limité principalement par les risques naturels. L'accroissement de ces risques suite au changement climatique peut limiter davantage encore les zones d'habitat durable.

⇒ Les Alpes ont un peuplement diffus. La mise à disposition de services publics exige donc de gros investissements en temps, en argent et en personnel. Dans les régions où l'exode se fait particulièrement ressentir, il devient de plus en plus difficile de garantir des services pour tous.

⇒ Un aménagement du territoire planifié sur le long terme prépare un avenir où les combustibles fossiles comme le pétrole, et les carburants comme l'essence et le diesel vont devenir de plus en plus rares et chers. Pour les populations vivant dans les zones rurales périphériques, le prix croissant de l'énergie crée des contraintes supplémentaires. Vouloir les compenser avec des indemnités forfaitaires plus élevées pour les personnes qui font chaque jour la navette entre leur domicile et leur travail ne contribue pas à protéger le climat. Il faut au contraire préparer dès maintenant les régions rurales à l'ère post-fossile.

⇒ Dans les zones rurales périphériques, deux fois plus de personnes utilisent leur voiture comme moyen de transport que dans les villes. On ne peut arriver à réduire la circulation automobile que si les zones d'habitation ont une taille et une densité minimales, et si cela vaut la peine de les relier aux réseaux de transports publics.

La CIPRA revendique :

(1) Calculer les risques !

Selon les estimations de tous les experts, le changement climatique va entraîner une recrudescence des risques naturels : tempêtes, avalanches et inondations. Afin de s'y préparer,

toutes les régions alpines doivent réaliser des études de danger à caractère contraignant. Les constructions doivent être interdites dans les zones à risques. De nouvelles zones constructibles ne doivent être autorisées que si des études de danger ont été réalisées et ne s'opposent pas à un aménagement.

(2) Densifier plutôt qu'étaler !

Les villes et villages compacts et denses offrent de nombreux avantages. La mobilité peut être organisée par le biais des transports publics, et cela vaut la peine de mettre en place des installations de chauffage et de refroidissement urbains écologiques. Au lieu de l'étalement urbain qui grignote le paysage, il faut encourager une construction densifiée. Les mesures de soutien de l'économie devraient favoriser les sites auxquels les clients et les employés peuvent accéder par les transports publics, et où les marchandises peuvent être acheminées par le rail.

(3) Des circuits régionaux !

Les marchés et circuits économiques régionaux doivent être encouragés, car ils permettent de réduire les transports nécessaires pour la production et la consommation de marchandises. Les subventions ne doivent plus être distribuées de manière générale à l'ensemble d'une région. Au contraire, les centres de petite taille approvisionnant les régions environnantes devraient être mieux dotés dans le cadre de la péréquation fiscale entre collectivités territoriales. La régionalisation diminue le trafic motorisé et les émissions de gaz nocifs pour le climat.

(4) Penser à plus grande échelle !

Les communes d'une vallée travaillent souvent chacune de leur côté et poursuivent leurs propres objectifs et intérêts, sans aucune coordination pour la protection du climat. Les responsabilités doivent être transférées des petites unités communales vers un échelon supérieur. Les communes géographiquement liées doivent prendre en charge et planifier ensemble l'aménagement de leurs territoires. Les conflits éventuels pourraient être arbitrés par des services de médiation situés au niveau supérieur. Des scénarios de retrait doivent également être envisagés, car il est manifeste qu'il existe dans les Alpes des régions touchées par l'exode de la population. Il faut accompagner ce processus de manière intelligente et l'atténuer sur le plan social.

(5) Les espaces désertiques sont une chance !

Toutes les régions actuellement peuplées ne le resteront pas sur la durée. Le fait que les populations, au cours des générations à venir, vont quitter certaines zones périphériques des Alpes, présente aussi des avantages. La diversité biologique s'accroît dans les lieux où des forêts proches de l'état naturel repoussent parce que les zones habitables ont été abandonnées par les hommes de manière durable. Avec un avantage direct pour la lutte contre le changement climatique, car ces régions lient plus de dioxyde de carbone (CO₂) que les surfaces construites. Ces territoires doivent être mieux dotés dans le cadre de la péréquation fiscale, pour permettre d'atténuer l'impact social de ces changements structurels dans les régions périphériques.

(6) Changer d'énergie !

Les Alpes doivent se préparer à la période post-pétrolière. Les énergies renouvelables sont capitales pour la lutte contre le changement climatique : le futur leur appartient. Une politique d'aménagement du territoire planifiée sur le long terme doit en tenir compte. Elle encourage systématiquement la construction de bâtiments à hautes performances énergétiques, crée des régions pilotes neutres pour le climat et réserve suffisamment de surfaces pour le photovoltaïque et l'énergie éolienne – mais de sorte à ce que cela ne nuise pas à la nature et au paysage.

(7) Une place pour le soleil !

Les réglementations du bâtiment doivent stipuler la situation géographique, la disposition et l'orientation des bâtiments de manière à ce que le rayonnement solaire puisse être utilisé de manière optimale pour le chauffage, l'eau chaude et la production d'électricité. Lorsque cela est compatible avec la protection du paysage, des zones doivent être affectées à l'utilisation de l'énergie éolienne et de la géothermie (chaleur terrestre).

(8) La transparence des coûts doit primer !

Avec l'étalement urbain croissant, les coûts de viabilisation des zones constructibles nécessitant des infrastructures au niveau des transports ainsi que sur le plan technique et social ne cessent de prendre de l'ampleur. Les coûts véritables doivent être pris en charge par les propriétaires fonciers. A l'avenir, de telles constructions préjudiciables pour le climat ne doivent plus être subventionnées de manière déguisée par les pouvoirs publics.

Schaan, novembre 2009